



BARBERY
CATTANEO
GAUTIER

Agence : SAVENAY
Dossier N° : S8612

Permis d'Aménager

Article R 423-2 b) du Code de l'Urbanisme

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de SAVENAY

Lieu-dit "Le Quarteron"

Section ZS Parcelle n°126

Lotissement "Le Quarteron"

PROGRAMME DES TRAVAUX PLAN DES RESEAUX

Article R 442-5 c) du Code de l'Urbanisme

Date	Indice	Nature des modifications

Planimétrie en système : Lambert 93 - CC47 (Zone 6)	Architecte : M. VAUDOLON Thierry 53, Kercouret 44410 HERBIGNAC
Nivellement en système : NGF - IGN69 (Réseau Téria)	Client : LOTIPROMO Activ'Océan 4, Square John Bardeen 85300 CHALLANS

Pièce
PA8b

FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
BUREAU
D'ÉTUDES-VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN Siège social
BP14, 9, rue Thomas Edison
ZA les Blouchais 44130 BLAIN
Tél. 02 40 79 02 70
blain@
bog-geometre-expert.fr

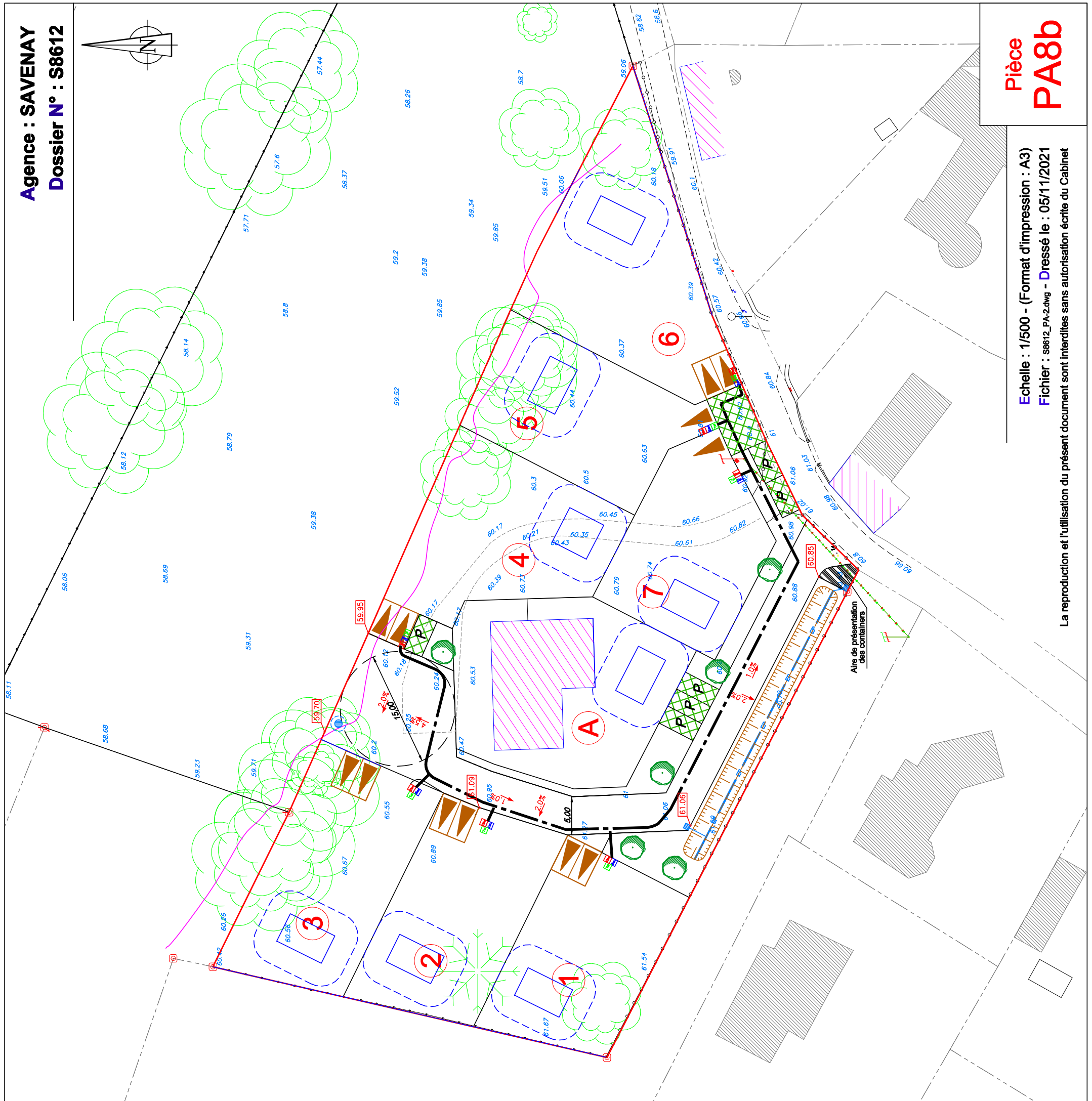
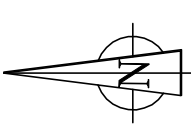
SAVENAY
2 rue de la Gare
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 91 73
savenay@
bog-geometre-expert.fr

ST HERBLAIN
37 rue Bobby Sands
44813 ST HERBLAIN Cédex
Tél. 02 40 86 09 73
saint-herblain@
bog-geometre-expert.fr

PONT-CHÂTEAU
2bis rue des Châtaigniers
Parc de la Caréalis BP 22
44160 PONT-CHÂTEAU
Tél. 02 40 01 60 27
pontchateau@
bog-geometre-expert.fr

NORT sur ERDRE
20, rue Arisbide Briand
44390 NORT sur ERDRE
Tél. 02 40 93 19 48
nort-sur-erdre@
bog-geometre-expert.fr

SARL AU CAPITAL
DE 130 000 €
439 051 154
RCS SAINT-NAZAIRE
APE 7112A
OGE N° 2000B20010



LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Réseaux souples
- Tranchée unique
- Point projeté de raccordement individuel aux réseaux souples :
 - Branchement Eau potable
 - Branchement Télécom
 - Branchement Electricité
- Eaux pluviales**
 - Drain d'infiltration des eaux pluviales
 - Noue
 - Puisard d'infiltration
 - Grille avaloir
 - Zone indicative pour l'implantation des dispositifs de traitement des eaux usées
- Cote voirie projet
- Cote altimétrique du terrain naturel

Nota:
 Les positions des regards et des réseaux sont données à titre indicatif, elles sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons techniques pendant l'exécution des travaux.
 Chaque lot devra prévoir l'installation d'un système de stockage et d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (cf PA8a).
 Chaque lot devra traiter ses eaux usées conformément à une étude de filière à joindre aux PC individuels (cf PA8a).